



-4067-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 7 décembre 2021 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
Mme Dominique Tremblay, greffière;
Mme Gina Foster, directrice général adjointe;
Est absent : M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Formulaire de l'usage de l'eau potable;
4. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Formulaire de l'usage de l'eau potable

R-211207-255

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel et compléter le formulaire de l'usage de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville ne respectait pas les objectifs fixés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable de tous les bilans, et ce, depuis 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville doit également installer 120 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2020, date limite établie, en 2014, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



-4068-

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Ville de Forestville s'engage à réaliser les actions suivantes aux dates indiquées ci-dessous :

Au plus tard le 1^{er} avril 2024 :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres ;
 - b. Octroi du contrat.

Au plus tard le 1^{er} septembre 2024 :

- Réaliser le processus d'appel d'offres;
- Octroyer le contrat.
- Fournir le calendrier mensuel d'installation des compteurs

Au plus tard le 1^{er} septembre 2025 :

- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 18 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.